

Résumé des comptes de l'exercice 1961

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario**

Band (Jahr): **76 (1962)**

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. Meinrad Liebich, d'Einsiedeln, peintre héraldiste, a fait un don très utile à notre société sous la forme d'un abonnement à l'« Argus de la Presse ». Cette organisation nous envoie régulièrement tout ce qui paraît dans la presse mondiale concernant l'héraldique. Le geste généreux de M. Liebich nous permet d'être renseignés sur la vie de l'héraldique d'une façon facile et rapide. Merci à son auteur.

Le comité s'est réuni le 20 janvier à Berne et ce matin à Lausanne pour discuter de l'assemblée générale, du Guide héraldique de La Sarraz et des finances de la société. J'avais dit, il y a un an, qu'une augmentation notable de l'effectif de nos membres pourrait éviter une augmentation de la cotisation. Malgré l'effort louable d'une dizaine de membres qui nous a amené 25 nouveaux adhérents, le chiffre de cent n'est pas atteint. Nous nous verrons donc obligés de discuter d'une augmentation de la cotisation.

En terminant ce rapport, n'oublions pas l'aide précieuse qui nous a été apportée par les membres du comité et des commissions. Un grand merci à tous pour la fidélité témoignée et le travail assumé pour le bien de notre société.

D^r H. R. v. Fels.

RÉSUMÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE 1961

Bilan au 31 décembre 1961

ACTIF	Fr.	PASSIF	Fr.
Union Vaudoise du Crédit	5 449.80	Imprimeries Réunies	9 173.55
Chèques postaux	77.43	Compte d'Ordre	308.85
Titres	4 000.—	Fonds Pro Helvetia	4 000.—
Profits et Pertes	<u>3 955.17</u>		
Sommes égales	<u>13 482.40</u>		<u>13 482.40</u>

Compte de Profits et Pertes

DOIT	Fr.	AVOIR	Fr.
Solde ancien	1 875.75	Cotisations	6 349.66
Clichés et impression	8 015.60	Abonnements et ventes diverses. . .	2 146.25
Frais généraux	2 192.58	Intérêts.	273.90
Bibliothèque	206.65	Solde à nouveau	3 955.17
Bulletin	434.40		
Sommes égales	<u>12 724.98</u>		<u>12 724.98</u>

Le trésorier: *Ad. Decollogny.*

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Les soussignés ont procédé le mardi 3 avril 1962 à la vérification des comptes de la Société Suisse d'Héraldique. Toutes les opérations passées sont justifiées par des pièces comptables.

Les avoirs liquides de la société sont déposés à l'Union Vaudoise du Crédit, à Lausanne, et au compte de chèques postaux.

La partie non utilisée du fonds qui nous a été alloué par « Pro Helvetia » est représenté par quatre obligations de Fr. 1000.— chacune de l'Union Vaudoise du Crédit à Lausanne, établies au nom de la Société Suisse d'Héraldique.

Les écritures sont régulièrement passées et les sondages effectués ont révélé l'exactitude des opérations.

Le bilan et le compte de profits et pertes établis par le caissier sont conformes aux écritures figurant dans les livres.

Une fois encore, nous attirons l'attention de nos membres sur le gros travail qui incombe à M. Decollogny pour la bonne tenue des comptes, la rentrée des cotisations et des diverses publications de notre société.

Notre caissier s'acquitte bénévolement de sa lourde charge avec une conscience et un dévouement jamais en défaut et nous ne saurions lui en être assez reconnaissants.

En conséquence, nous vous proposons:

1° d'adopter les comptes tels qu'ils vous sont présentés,

2° de donner décharge aux vérificateurs soussignés.

Lausanne, le 10 avril 1962.

(Sig.) *J.-F. Bonard.*

(Sig.) *M. Pernet.*